



« Aux légumes de Gaïa »

AMAP de Pussay

Association loi 1901
<http://amapdepussay.wixsite.com/aux-legumes-de-gaia>

Contrat PAIN d'engagement solidaire du 10/01/20 au 17/07/20 (page 2/3)

PAINS/POIDS	PRIX UNITAIRE	QUANTITE MAI		QUANTITE JUIN		QUANTITE JUILLET		TOTAL
		08/05	22/05	05/06	19/06	03/07	17/07	
Complet 500gr	3,00 €							
Complet 1kg	5,30 €							
Baton 500gr	3,00 €							
Campagne 1/2 long 500gr	2,90 €							
Michette 500gr	2,90 €							
Brié 500gr	3,10 €							
Campagne 1kg	5,20 €							
couronne (campagne) 1kg	5,90 €							
Miche (campagne) 1,5kg	7,50 €							
Pavé (campagne) 2kg	9,40 €							
Amandes 500gr	4,90 €							
Sésame 500 gr	4,00 €							
Tournesol-pavot 500 gr	4,40 €							
Graines 500gr	4,90 €							
Pain de mie 500gr	3,60 €							
Chataignon 500gr	4,60 €							
Raisin (seigle et blé) 500gr	4,50 €							
Pur seigle* 500gr	3,50 €							
Meteil 500gr	3,50 €							
Pur grand épeautre* 500gr	4,70 €							
Pur petit épeautre* 500gr	5,60 €							
Epeautre et blé 500gr	5,10 €							
Kamut* 500gr	5,80 €							
Brioche 300gr	5,40 €							
		TOTAL						

*Pains sans gluten de blé

La livraison de commandes bimensuelles dont les dates de livraison et leur contenu sont précisés dans le tableau ci-dessus.

À RETOURNER en 3 exemplaires signés accompagnés de(s) chèque(s) de règlement des commandes hebdomadaires au plus tard le vendredi 20/12/19 au pointage des distributions.

Jours de distributions : vendredi de 18H30 à 20H00

Route De Dourdan – 91 740 PUSSAY



« Aux légumes de Gaïa » AMAP de Pussay

Association loi 1901
<http://amapdepussay.wixsite.com/aux-legumes-de-gaia>

Contrat PAIN d'engagement solidaire du 10/01/20 au 17/07/20 (page 3/3)

Je soussigné-e adhérent-e de l'AMAP « Aux légumes de Gaïa », après avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur (<http://amapdepussay.wixsite.com>), souscrit un contrat « Pain » avec LE PAIN DE PIERRE et m'engage à :

- Prêcheter sur la saison et pour chaque livraison bimensuelle les quantités et les pains renseignés dans le tableau.
- Etre solidaire des aléas exceptionnels de production et de livraison conformément à la Charte des Amap (disponible sur <http://amap-france.fr>) ;
- Venir prendre ma commande à chaque livraison ou à la faire récupérer par une personne de mon choix ;
- Etre à jour de ma cotisation.

Je joins à mon contrat signé, 1,4(débit tous les 2 mois) ou 7 chèques d'un montant représentant le prix total de mon contrat à l'ordre de « Le pain de Pierre », datés du jour de signature du contrat.

Banque	Mois	Titulaire	n° chèque	Montant
	JANVIER			
	FEVRIER			
	MARS			
	AVRIL			
	MAI			
	JUIN			
	JUILLET			

Ce contrat instaure un partenariat avec les producteurs. Le souscripteur achète une partie de la production et contribue à préserver l'exploitation agricole. En contrepartie, les producteurs s'engagent sur la provenance exclusive des produits issus de leur exploitation et les méthodes de production biologiques de leurs produits. ^[L. 1017] _[SEP]

Fait à :

Noms et signatures

du consommateur
précédé de la mention
« lu et approuvé »

Le :

des producteurs
précédé de la mention
« lu et approuvé »